ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écologie, développement durable, transports et logement : personnel

Question écrite n° 74093

Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les revendications des agents techniques et techniciens de l'environnement. De nombreux objectifs en matière d'environnement, notamment celui de préserver la biodiversité, ont été fixés mais, pour en assurer une application réelle sur le terrain, il faut des femmes et des hommes avec des compétences techniques reconnues et des prérogatives judiciaires adaptées. La révision générale des politiques publiques, dans sa mesure n° 148, prévoit la mise en place d'une police de l'eau et de la nature coordonnée entre les deux services départementaux des établissements que sont l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ainsi que dans les parcs nationaux. Cette mesure induit que les personnels s'adaptent, se forment et, qu'au niveau national, les 240 postes vacants soient pourvus. Ces personnels attendent donc une revalorisation de leurs carrières, un traitement égalitaire avec les autres corps de police et la requalification de leurs statuts à la hauteur des missions qui leur sont confiées. Elle lui demande s'il compte permettre une reconnaissance de ces personnels techniques de l'environnement par la revalorisation de leurs carrières et le maintien des effectifs.

Texte de la réponse

Les organisations syndicales représentatives des agents techniques de l'environnement et des techniciens de l'environnement ont été reçues à deux reprises, les 4 et 16 février 2010, par la direction des ressources humaines (DRH) et la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en présence des établissements publics concernés. L'administration a apporté des réponses précises aux revendications des personnels avec, sur certains points, des avancées significatives, notamment en matière de revalorisation indemnitaire des agents concernés, lesquels ont, d'ailleurs, cessé leur mouvement. Un groupe de travail, dont la première réunion s'est tenue le 19 mars 2010, composé de représentants de la DGALN, de la DRH, des établissements publics et des organisations syndicales, examinera toutes les pistes proposées dans les domaines des métiers, des compétences et de la carrière des agents techniques de l'environnement et des techniciens de l'environnement.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Renée Oget
Circonscription : Côtes-d'Armor (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74093
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer
Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE74093

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2851
Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 4985